

N° 74

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

6 mars 2019

PROPOSITION DE LOI

relative au renforcement de la sécurité des sapeurs-pompiers

Le Sénat a adopté, en première lecture, la proposition de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 91, 351 et 352 (2018-2019).

Article unique

À la première phrase du premier alinéa de l'article 706-58 du code de procédure pénale, après le mot : « emprisonnement », sont insérés les mots : « ou portant sur une infraction commise sur un sapeur-pompier ».

Délibéré en séance publique, à Paris, le 6 mars 2019.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER